

Charte d'adhésion à la Maison de la Société Civile

1/ Présentation de la MdSC : Vision - Mission - Valeurs

La MdSC est une structure de renforcement de capacités des organisations de la société civile du Bénin créée officiellement le 15 juillet 2008.

Sa **vision** est d'instaurer une société à travers laquelle les acteurs non étatiques (OSC, secteur privé, etc.) participent à des processus de dialogue avec l'Etat pour la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et des politiques de développement du Bénin.

Sa **mission** est de renforcer les OSC en matière de capacités d'élaboration, d'influence des décisions, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et des politiques de développement du Bénin.

Trois grandes **valeurs** caractérisent la Maison de la Société civile :

- ✓ L'honnêteté : développer la franchise et l'authenticité, la bonne gouvernance et la transparence
- ✓ Le professionnalisme : présenter des compétences fortes et améliorer son impact par une recherche constante d'innovation et de productivité.
- ✓ L'ouverture : s'ouvrir à l'ensemble de ses membres en développant une neutralité absolue

2/ Qui peut adhérer ?

Peut adhérer à la MdSC toute organisation de la société civile répondant aux 3 critères suivants :

1. Etre issue de l'une des 7 composantes de la société civile telles que définies par le séminaire de recentrage du concept de « société civile » en 2007 à savoir :
 - a. Associations
 - b. Chefferies traditionnelles
 - c. Confessions religieuses
 - d. Groupements socio professionnels
 - e. Médias
 - f. ONG
 - g. Syndicats
2. Etre de droit béninois
3. Etre enregistrée au niveau des autorités compétentes (Récépissé ou parution au JO faisant preuve de l'enregistrement)

3/ Droits et devoirs des adhérents

La MdSC s'engage à respecter les droits suivants de ses adhérents :

- ✓ Accompagner et soutenir les efforts de dialogue et de concertation des OSC avec les pouvoirs publics dans le respect de son objet statutaire et selon les moyens dont elle dispose ;
- ✓ Bénéficier des services de la MdSC : informations, formation, accompagnement, espaces ;
- ✓ Accéder aux ressources de la MdSC : centre de documentation, cyber, périodiques, etc. ;
- ✓ Être systématiquement référencés dans la base de la MdSC ;
- ✓ Bénéficier de tarifs préférentiels pour les différentes prestations payantes de la MdSC.

Les adhérents s'engagent à respecter les obligations suivantes :

- ✓ Favoriser la mission de la MdSC auprès des OSC du Bénin ;
- ✓ Participer activement aux instances de dialogues et de concertation mises en place au niveau départemental et national ;
- ✓ Renseigner avec précision et actualiser régulièrement les informations qu'ils souhaitent voir diffuser : renseignements OSC, expertises, documents, etc. ;
- ✓ S'acquitter de sa cotisation annuellement ;
- ✓ Partager le plus possible ses informations, ses connaissances et ses savoir-faire avec la MdSC afin de favoriser la mutualisation entre OSC ;
- ✓ Ne pas utiliser l'emblème ni le logo de la maison ni aucun de ses signes ou images à des fins personnelles : toute utilisation doit être conditionnée par une autorisation dûment signée du Directeur de la MdSC.

4/ Procédures d'adhésion

- ✓ Remplir une fiche d'adhésion ;
- ✓ Fournir les justificatifs nécessaires : récépissé de la Préfecture ou extrait de la publication au Journal Officiel ;
- ✓ Régler les frais d'adhésion qui s'élèvent à 10.000 FCFA contre reçu
- ✓ Régler la cotisation annuelle de 5.000 FCFA contre reçu